

Saillon, le 27 mars 2019

Résumé de session de printemps 2019

Conseiller national Benjamin Roduit (PDC / VS)

Aider les jeunes à reprendre des établissements touristiques (postulat 18.4405)

Suite à des discussions avec certains acteurs du domaine touristique, j'ai déposé le 14 décembre 2018, un postulat chargeant le Conseil fédéral d'étudier des mesures permettant la remise d'exploitations touristiques hôtelières et de restauration lorsque des critères précis sont remplis (initiative privée – transmission d'un établissement familial – maintien d'une activité touristique). Ce postulat a été signé par plusieurs parlementaires PDC et d'autres partis. N'ayant pas été combattu, mon postulat a été accepté le 22 mars 2019. Il s'agit d'un beau succès pour l'économie valaisanne, et plus largement pour la branche touristique suisse.

Caisses maladies: interdiction de la prospection téléphonique (motion 18.4091)

Dans le cadre des travaux de commission, j'ai été nommé rapporteur de la position de la majorité de la commission CSSS-N. Dans ce cadre, j'ai défendu avec conviction cette position. Les commissions versées aux courtiers dans le domaine de l'assurance-maladie devraient être limitées aussi pour l'assurance complémentaire. Des sanctions doivent également pouvoir être décrétées. Le débat a été vif, notamment entre valaisans, puisque Philippe Nantermod défendait une position divergente en plenum. La motion que je défendais a été acceptée par 103 contre 78.

Travailleurs détachés : l'EU exige ce qu'elle n'applique pas elle-même (postulat 17.3126)

Le 15 mars 2017, Yannick Buttet a déposé un postulat concernant l'application de la directive de l'UE sur les travailleurs détachés. La question soulevée est très simple : la Suisse en fait-elle trop par rapport à cette directive, notamment dans le domaine de la lutte contre le dumping salarial ? Ce n'est pas avant plusieurs années que nous pourrons compter sur un rapport d'évaluation de la Commission européenne. Le rapport comparatif demandé par le postulat est donc urgent. A mon entrée au Parlement, j'ai repris ce postulat et ai poursuivi le travail sur ce dossier. Contre l'avis du Conseil fédéral, <u>le postulat a été accepté</u> par 142 contre 37 en date du 21 mars 2019.



Congé lors d'une adoption : un débat nécessaire (initiative 13.478)

L'initiative 13.478 a été déposée en 2013. Elle a pour objectif d'offrir un congé de deux semaines en faveur des parents qui adoptent un enfant. Il s'agit d'un minimum crucial pour l'enfant et la famille accueillante. En fin de session, j'ai pris la parole pour repréciser les enjeux et avancer sur ce dossier. Après des débats en 2015 et 2017, <u>une majorité s'est laissée convaincre</u> le 22 mars 2019 de ne pas classer cet objet. Il s'agit d'une belle victoire d'étape!

Modification de la loi sur les allocations familiales (18.091)

Dans le cadre du message concernant la révision de la loi sur les allocations familiales, j'ai été nommé rapporteur de la commission CSSS-N. Les allocations familiales sont un investissement dans l'avenir et servent à atténuer la perte de pouvoir d'achat des personnes ayant des enfants. A ce titre, il faut combler les lacunes les plus criardes de la loi sur les allocations familiales, notamment le droit à une allocation maternité des mères au chômage, la question du droit aux allocations de formation pour les jeunes dès 14 ans et les aides financières pour les organisations familiales. Après un riche débat, le Conseil national a entendu les arguments et <u>a suivi la position que j'ai défendu</u> par 134 contre 53.

Combler les lacunes de l'assurance-accidents (18.037)

La majorité de la commission de la santé avait décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire Nantermod (18.048) et à la motion Darbellay (18.037). Jugeant les sujets abordés dans ces objets parlementaires importants, car potentiellement dramatique sur le plan humain, j'ai décidé de prendre la parole et de demander des clarifications au Conseiller fédéral Alain Berset. Un important travail d'argumentation a été réalisé en amont au sein de la commission CSSS-N et du Groupe PDC, la motion que j'ai défendu a été acceptée par 93 contre 84 au Conseil national.

Autres interventions pendant la session

- Dailly doit être protégé (19.5230)
- Lutte contre la cochenille et la punaise diabolique (19.3053)
- Les soins palliatifs : quels effets économiques ? (19.5077)
- Mère et adolescente. Une réalité en Suisse ? (19.5076)
- Situation des personnes à qui on a supprimé la rente transitoire AI ? (19.5229)
- Peut-on enfin trouver une solution au sujet des accidents de damage ? (19.5228)
- Vers une électrification de l'agriculture (19.3187)

Contact

Benjamin Roduit - 079 607 79 56 - benjamin.roduit@parl.ch - www.benjaminroduit.ch